

Conformément à l'article 9.2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le dossier suivant a été présenté;

- **Classe 3A/2018/2817**

**EXPLOITATION D'UNE CRECHE DENOMME
« CRECHE NIEWENDRUN » A FENNANGE,
30, ROUTE D'ESCH**

Les avis concernant les demandes sont affichés sur place et aux lieux à ce destinés dans la commune de Bettembourg.

Période d'affichage: **29 janvier 2019 au 14 février 2019**

Fait à Bettembourg, le 25 janvier 2019

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

